

dans les contrats passés avec les Britanniques parce que, dit-il, les cultivateurs ensemencent de nouveau en blé la majeure partie des 10 millions d'acres dont ils ont réduit leurs emblavures durant la guerre. Il y a lieu d'augmenter beaucoup les marchés conclus avec la Grande-Bretagne à l'égard du bacon, du fromage et des œufs, parce que les cultivateurs constateront, lorsqu'ils auront augmenté leur production de blé, que leurs marchés de blé diminuent aussi. Il faut augmenter les quantités prévues aux contrats des vivres parce que, aux termes du nouvel accord international sur le blé, le contingent du Canada cette année sera inférieur de 30 millions de boisseaux à celui de l'an dernier, et le prix maximum sera inférieur de 20c. le boisseau à celui que la Grande-Bretagne a payé l'an dernier. Cette année quarante-deux pays importateurs participent à l'accord tandis que l'an dernier il n'y en avait que trente-trois. Au point de vue de l'accord actuel sur le blé, il y a donc lieu de conclure qu'il y aura neuf pays de moins pour absorber le blé que le Canada doit exporter, abstraction faite des accords.

Nos marchés du blé diminuent. Ils ne sont pas sûrs et, pour cette raison, le Gouvernement devrait assurer une plus grande production de bacon, de fromage et d'œufs que les Britanniques seraient très heureux de nous acheter.

Nos marchés agricoles sont loin d'être sûrs. Ils dépensent dans une bonne mesure des fonds de l'ERP en provenance des États-Unis. Or, les États-Unis ont déjà déclaré denrées de surplus un grand nombre de produits alimentaires. Une fois que le Gouvernement a déclaré ces vivres excédentaires, les pays européens ne peuvent plus obtenir de fonds du PRE en vue d'acheter ces produits au Canada. Parmi les denrées déclarées excédentaires, signalons l'avoine, le tabac, les œufs desséchés, les haricots, les pommes de terre, la graine et l'huile de lin, et la laine. A mesure que le nombre de denrées excédentaires augmentera aux États-Unis, notre industrie agricole perdra de plus en plus de ses débouchés actuels.

Cette année, le ministre de l'Agriculture a formulé une déclaration qui, à mon avis, résume bien la situation. Il a dit que nous retournerons au niveau de 1932 en ce qui concerne nos contrats de vivres avec la Grande-Bretagne. C'est une nouvelle bien décevante à apprendre aux cultivateurs canadiens. Le Gouvernement ne peut-il faire mieux que de rétablir le niveau de 1932? A cette époque-là, la situation n'était guère favorable aux cultivateurs; ils ne désirent aucunement revenir au même point. Notre

[M. Argue.]

contrat de 1949 à l'égard du bacon est au même niveau qu'en 1932, c'est-à-dire qu'il prévoit une quantité de 160 millions de livres. Cependant, notre contrat de fromage n'est que de 50 millions de livres, alors qu'il était de 60 millions en 1932. Pour ce qui est du marché britannique, le Gouvernement ne parvient donc pas même à maintenir notre commerce au niveau de 1932. Lorsque les débouchés de nos produits agricoles nous échappent, la production agricole ne fléchit pas dans la même mesure. Les cultivateurs doivent produire à l'année; c'est là une des caractéristiques de l'exploitation agricole. Lorsque la production est trop abondante pour les marchés, les prix baissent. Dès qu'ils commencent à diminuer, les cultivateurs savent que le fléchissement sera beaucoup plus rapide et plus accentué dans le cas de l'agriculture que dans d'autres domaines.

Le programme du Gouvernement tendant à conserver le marché britannique à nos produits agricoles a lamentablement échoué. Par sa ligne de conduite, le Gouvernement laisse entendre que nous retournerons à la norme de 1932; c'est, d'ailleurs, ce qu'a annoncé le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je déplore la nouvelle. A mon sens, le Gouvernement devrait prendre l'initiative d'accroître nos achats de produits britanniques et s'assurer que la Grande-Bretagne dispose des dollars requis pour accepter le bacon, le fromage et les œufs que nos cultivateurs désirent lui vendre, assurant ainsi leur prospérité pendant les années à venir.

M. J. A. Charlton (Brant): Le projet de résolution dont la Chambre est saisie se rapporte à un bill qui, à mon avis, devrait s'intituler: loi sur la réglementation du prix des produits agricoles.

Le très hon. M. Gardiner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. M'est-il permis de faire observer que nous n'avons pas l'intention de poursuivre le débat après trois heures. Il reste d'autres projets de loi à adopter et nous voulons être certains de pouvoir y réussir. Au début du présent débat, le premier ministre a proposé qu'on permette l'adoption de la résolution et que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour, afin que la Chambre puisse l'examiner aujourd'hui, ou peut-être demain. Or si le débat se poursuit jusqu'à une heure, je crains qu'il ne soit impossible de présenter le bill aujourd'hui.

M. Knowles: Passons à la mise aux voix.

M. Drew: Cette proposition est acceptable. Ainsi que nous l'avons déjà donné à entendre,